

**CSA-BENIN**

**CGTB**

**COSI-BENIN UNSTB**

**CSUB**

**CSPIB**

## **POINT DE PRESSE AU SUJET DE L'ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS CONTRACTUELS DE LA PROMOTION 2008**

Ce point de presse des six (06) centrales et confédérations syndicales du Bénin à savoir : la CSA-BENIN, la CGTB, la COSI-BENIN, l'UNSTB, la CSUB et la CSPIB, intervient dans un contexte de vives polémiques générées par le processus de l'évaluation des connaissances académiques et professionnelles des enseignants contractuels de la promotion 2008, lequel processus est entamé par le gouvernement après une série de rencontres et de discussions, sanctionnées par des engagements dont la finalité est d'améliorer la qualité du système éducatif tout en préservant les intérêts matériels et moraux des enseignants concernés par ladite évaluation.

Par le présent point de presse, les centrales et confédérations syndicales tiennent d'une part, à rappeler à l'opinion publique en général et au monde des travailleurs en particulier, le contenu desdits engagements et d'autre part, à rassurer leurs militants concernés par cette évaluation de leur détermination à suivre, de bout en bout, le processus pour la sauvegarde de leurs intérêts ainsi que de leur carrière.

Ainsi donc, du recoupement des différentes discussions entre le Chef de l'Etat et les centrales et confédérations syndicales et par la suite entre les ministres en charge des enseignements maternel, primaire et secondaire avec les représentants des organisations syndicales au sein du comité de suivi, les engagements suivants ont été pris par le gouvernement :

- 1- Au terme du processus de l'évaluation, aucun enseignant ne sera victime de la perte de son emploi ;
- 2- Le gouvernement ne résiliera aucun contrat ni avant l'évaluation, ni pendant l'évaluation, ni après l'évaluation à moins que l'enseignant choisisse de son propre chef de démissionner ;



**CSA-BENIN**

**CGTB**

**COSI-BENIN UNSTB**

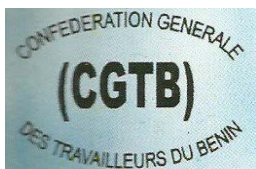
**CSUB**

**CSPIB**

- 3- Les centrales et confédérations syndicales seront impliquées dans le déroulement du processus pour garantir sa transparence et pour veiller à la mise en application des points d'accord ;
- 4- Les épreuves doivent répondre à un format en phase avec la matière enseignée et leurs niveaux doivent être du CM2 pour les enseignants de la maternelle et du primaire et de la 3ème ou de la terminale pour ceux du secondaire selon les cas ;
- 5- La moyenne retenue pour l'admission à cette évaluation, qui n'est pas un concours, est de 10/20 ;
- 6- A l'issue de l'évaluation :
  - a- les enseignants qui obtiendront une note supérieure ou égale à 10 seront déclarés admis et vont acquérir le statut de fonctionnaires de l'Etat ;
  - b- les enseignants qui seront en dessous du seuil mentionné supra, subiront une formation modulaire et ce, en continuant par exercer leurs activités professionnelles tout en conservant leurs salaires jusqu'à une seconde évaluation ;
  - c- au terme de la seconde évaluation, les admis signeront un contrat avec l'Etat tandis que le dernier groupe sera reconverti dans d'autres activités au sein de l'administration publique.

Par conséquent, les six (06) centrales et confédérations syndicales, en restant vigilantes pour la tenue desdits engagements, tiennent à préciser que leur démarche s'inscrit dans une logique empreinte de dialogue en vue d'une sécurisation des emplois pour un règlement de cette question hautement sensible car touchant à la carrière et la vie de plus de 18 000 travailleurs et par ricochet de celle de leurs familles.

Elles demandent au gouvernement de veiller, avant la fin du processus, à la prise de toutes mesures légales administratives et réglementaires nécessaires au respect strict des engagements pris afin de rassurer d'avantage les enseignants sur



**CSA-BENIN CGTB COSI-BENIN UNSTB CSUB CSPIB**

les inquiétudes légitimes qu'ils expriment face aux signaux de privatisation de l'école béninoise.

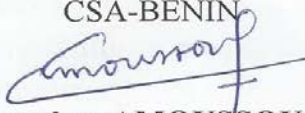
**Les centrales et confédérations syndicales saisissent, une fois encore, cette occasion pour inviter les enseignants contractuels de la promotion 2008 à ne pas céder aux intimidations et à se rendre, dans l'ordre et la discipline, le samedi 24 août 2019, dans les centres de composition.**


**Le clientélisme syndical ne saurait subsister face à l'enjeu de la préservation des intérêts des militants.**

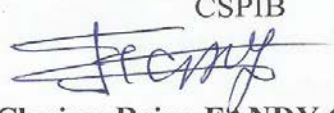
Vive les forces syndicales !  
Vive la sauvegarde de la carrière des enseignants !  
Vive l'école béninoise !  
Ensemble nous gagnerons !

Fait à Cotonou, le 22 août 2019

*Ont signé :*


CSA-BENIN  
  
Anselme AMOUSSOU  
Secrétaire Général

COSI-BENIN  
  
Noël CHADARE  
Secrétaire Général

CSPIB  
  
Clarisse Reine FANDY GNAHOUI  
Secrétaire Générale

CGTB  
  
Lucien GLELE LANGANFIN  
1<sup>er</sup> Secrétaire Général Adjoint

UNSTB  
  
Emmanuel ZOUNON  
Secrétaire Général

CSUB  
  
Christophe HOUSSIONON  
Secrétaire Général